



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tuberculose

Question écrite n° 67757

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la recrudescence des cas de tuberculose en France. La bactérie responsable de cette maladie devient de plus en plus résistante aux antibiotiques. Il lui demande ce qu'il compte faire pour encourager la recherche et développer la prévention et le dépistage de cette maladie.

Texte de la réponse

Le paysage épidémiologique actuel de la tuberculose, décrit dans le BEH du 3 mai 2005, montre que l'incidence globale de la tuberculose en France est stable, aux alentours de 10,2/100 000 habitants depuis plusieurs années. L'existence de groupes à risque de tuberculose dans la population générale est un phénomène connu de longue date, qui a orienté la politique de lutte contre la tuberculose en privilégiant les dépistages ciblés, notamment depuis les recommandations du Conseil d'hygiène publique de France (CSHPF) de 1994-95. Par contre, l'incidence dans certains groupes à risque augmente notablement depuis 1998. Les migrants originaires de pays de forte endémicité ont une incidence de treize fois supérieure au reste de la population et en augmentation de 8 % par an depuis 1997. Il existe également une disparité géographique renforçant le critère précédent (l'incidence pouvant atteindre 61 à 100/100 000 dans certains arrondissements parisiens) Les populations précaires, notamment les SDF, et la population carcérale font également partie des groupes à risque pour lesquels des recommandations spécifiques sont nécessaires. L'incidence des cas de tuberculose multirésistante reste basse en France, mais a en effet presque doublé entre 2001 et 2003. Conscient de la problématique posée actuellement par la tuberculose, et afin de gagner en efficacité, le ministre de la santé et des solidarités a demandé l'élaboration d'un plan de lutte amélioré et actualisé, en fonctions des évolutions constatées d'ici à la fin de l'année.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67757

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6228

Réponse publiée le : 11 octobre 2005, page 9572